



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à 18 heures trente, le conseil municipal de la commune de Leuc dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Marie Jordy.

Présents : C.Tharin – JM Jordy – A. Vaquié - D. Delmon - M. Alquier - C.Roux - M. Grasa-Lazaro – C. Barbier - R.Castan – K.Bitton – H.Cases

Procurations : E. Debez à R.Castan -

Absents excusés : E. Debez

Secrétaire de séance : Céline Roux

Date convocation : 9/01/2025

.....  
**Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal du conseil municipal du 02/12/2024 qui est approuvé à l'unanimité**

### **Ordre du Jour :**

#### **1 /Affectation du fonds de concours au titre du FPIC 2023 ( fond de Péréquation des ressources Intercommunales et communales )**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les travaux d'aménagement et de sécurisation de Leuc ont nécessité des fonds propres conséquents.

Mr Le Maire sollicite donc le conseil pour demander à Carcassonne Agglo le fonds de concours 2023 au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour une somme de 23 137.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ approuve l'affectation du fonds de concours au titre du FPIC 2023 aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Leuc pour un montant de 23 137 .00 €

**VOTE – POUR : 12 - Contre : 0**

#### **2/Adhésion au service de Médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude**

Monsieur le Maire

- Indique que la surveillance médicale des agents était assurée jusqu'à présent par le service du Centre de Gestion des collectivités territoriales 11.
- Précise la possibilité pour les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de créer des services de médecine professionnelle et préventive, conformément aux dispositions de l'article L. 452-47 du code général de la fonction publique.
- Donne lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois :
  - o la surveillance médicale,
  - o l'action en milieu de travail,
  - o la prévention des risques professionnels
- Souligne l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire et au meilleur coût en adhérant au service de Médecine de prévention et de santé au travail géré directement par le Centre de Gestion ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

**CONSIDERANT** que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

décide :

- De solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude pour bénéficier de la prestation médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2025 et aux budgets suivants.

**VOTE – POUR : 12 - Contre : 0**



### **3/ OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Marine Aubertin, Directrice de l'école de Leuc, qui sollicite une subvention pour un projet en partenariat avec le théâtre dans les Vignes de Cornèze. Ce projet fait partie du Parcours Educatif Artistique et Citoyen de nos élèves et s'articule autour de plusieurs axes :

- découvrir un lieu culturel,
- assister à des spectacles,
- mettre en place des ateliers de théâtre au sein de l'école menés par un professionnel et destinés aux élèves du CP au CM2,
- restituer le travail au théâtre de verdure de la commune.

Elle demande à la mairie une subvention de 1 270.00 € afin de disposer du budget suffisant pour mener ce projet à terme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide

- D'accepter la subvention de 1270 euros pour la coopérative scolaire de l'école de Leuc pour un projet de partenariat avec le théâtre des Vignes de Cornèze ( 11250)

**VOTE – POUR : 12 - Contre : 0**

### **4/ Don de Solidarité avec la population De Mayotte**

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Leuc tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, Mr le Maire propose au conseil municipal que la commune de Leuc contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 € à Aude solidarité - Département de l'Aude -11855 Carcassonne cédex 9 -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ,

- Approuve ce soutien à la population de Mayotte même si le montant de ce don n'a pas été voté à l'unanimité – 2 conseillers sur 11 souhaitaient un don d'un montant de 1000 euros
- 

**VOTE – POUR : 12 - Contre : 0**

### **5/ Prestation d'assistance administrative dans la procédure d'enquête publique préalable A La désaffectation de chemins ruraux**

Monsieur le Maire rappelle que le propriétaire du Domaine Saint-Charles a demandé à la commune de céder des parcelles et des chemins ruraux appartenant au domaine privé de la Commune contre des parcelles lui appartenant.

Pour finaliser ce projet que la commune a approuvé, il convient dans un premier temps de procéder à la désaffectation des chemins ruraux avant toute cession.

Mr le Maire a fait appel au bureau Axiome pour une assistance administrative dans ce processus de désaffectation qui se décline ainsi ;

- Réunion de lancement en Mairie
- Proposition de programme / échéancier
- Rédaction d'une proposition de dossier au titre de l'article R 161-26 du Code rural et de la pêche maritime comprenant :
  - Le projet d'aliénation (plan de masse)
  - Rédaction et production des différentes pièces liées à la procédure :
  - Arrêté d'ouverture d'enquête
  - lettres à deux journaux locaux 15j avant pour publication
  - Lettre au Commissaire-Enquêteur – Registre d'enquête
  - Avis au public (affiche A3) pour affichage sur terrain
  - Rédaction d'une proposition de synthèse de l'enquête publique et d'une délibération pour validation effective de la désaffectation
  - Réunion de synthèse

Le montant du devis est de 3 125.00 HT – 3 750.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ,

- Valide le projet d'assistance du cabinet Axiome pour la procédure d'enquête publique préalable à la désaffectation des chemins ruraux pour un montant de 3 750.00 € TTC

**VOTE – POUR : 12 - Contre : 0**



## **6/ Ouverture de crédit d'investissement M57**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une ouverture de crédit pour le règlement d'achats d'investissement engagés, conformément à la loi 96-314 du 12 avril 1996 – art 69 du titre VII qui donne la possibilité aux communes de procéder aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 et dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent non compris les produits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide l'ouverture de crédit à la section d'investissement pour un montant maximum de 25% des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent non compris les produits afférents au remboursement de la dette, soit un maximum de 166 424 €

**VOTE – POUR : 12 - Contre : 0**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Mr le Maire informe le conseil de la demande de Mr Pierre Bonnafous : il souhaite que la commune lui donne une autorisation de passage afin de procéder à l'irrigation de son domaine.( vers le nouveau cimetière) Le conseil est favorable à cette demande - A préciser par la rédaction d'une convention de passage qui sera soumise à délibération lors d'un prochain conseil municipal -
- Le projet de desserte pour le lotissement « les Hauts de l'Albaric » via l'impasse des Ormeaux a été validé par le service d'autorisations des sols de Carcassonne Agglo. Il s'agit de déposer un permis d'aménager et pour cela contacter le cabinet qui s'est occupé de cette étude

---

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15